

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
15/06/93

Origine :
ENSM

MMES et MM
les Médecins Conseils Régionaux (pour information)

MMES et MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (pour information)

MMES et MM les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie (pour information)

Réf. :
ENSM n° 21/93

Plan de classement :

45

Objet :

REALISATION D'UNE ACTION DE PREVENTION BUCCO-DENTAIRE DANS LE CADRE DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION, D'EDUCATION ET D'INFORMATIONS SANITAIRES

La CNAMTS finance sur le FNPEIS une action expérimentale de Prévention Bucco-Dentaire dans les sites de CHAUMONT, EPINAL, REIMS et TULLE, avec la participation de la Confédération Nationale des Syndicats Dentaires et avec le concours technique de l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire.

La circulaire jointe en annexe a pour objet de définir les modalités pratiques de mise en oeuvre du protocole d'accord intervenu entre la CNAMTS et la CNSD.

Pièces jointes :

0 | 1

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

ENSM/DRPSS/Dr JF VIALA

Téléphone :

42.79.34.42

**REALISATION D'UNE ACTION DE PREVENTION
BUCCO-DENTAIRE
DANS LE CADRE DU FONDS NATIONAL DE
PREVENTION, D'EDUCATION ET D'INFORMATION
SANITAIRES
(F.N.P.E.I.S.)**

Objet : La CNAMTS finance sur le Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaires, une action de Prévention Bucco-Dentaire, dans les départements de CHAUMONT, EPINAL, REIMS et TULLE, avec la participation de la Confédération Nationale de Syndicats Dentaires et avec le concours technique de l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire.

L'action est organisée en quatre volets :

- ◆ une phase d'éducation sanitaire
- ◆ une enquête épidémiologique effectuée au cours d'un dépistage en milieu scolaire
- ◆ un examen de prévention réalisé en cabinet
- ◆ une phase d'évaluation

PHASE D'EDUCATION SANITAIRE

- ♦ **Fréquence :**
Réalisée chaque année
- ♦ **Cible :**
Tous les enfants scolarisés, âgés de 6 à 12 ans
- ♦ **Réalisation :** elle est prévue pour le 4ème trimestre 1993
L'information est faite par des praticiens, elle est organisée par la CNSD et relayée par les enseignants formés par les chirurgiens-dentistes et en accord avec l'inspection d'académie.

L'UFSBD fournit le matériel de formation ainsi qu'un stand pliant, par site, destiné à présenter l'action.

L'UFSBD fournit également les matériels éducatifs distribués aux enfants.

Tous les supports utilisés ou distribués comportent obligatoirement les logos de la CNAMTS et de la CNSD avec des dimensions identiques.

- ♦ **Financement :**
Il est forfaitairement réglé à l'UFSBD locale , sur une base de 2 620 F par établissement primaire et de 1 310 F par établissement secondaire sur présentation de bordereaux indiquant la date des vacances et le nombre d'enfants présents pour chaque vacation. Le budget comprend toutes les dépenses d'investissement et toutes les dépenses de fonctionnement, y compris les dépenses de formation et les matériels éducatifs distribués aux enfants.

PHASE DE DEPISTAGE

A l'occasion d'un dépistage systématique en milieu scolaire est réalisée une enquête épidémiologique

① Dépistage

- ♦ **Fréquence :**
Triannuelle
- ♦ **Cible :**
Tous les enfants scolarisés, âgés de 6, 9 et 12 ans.
- ♦ **Réalisation :**
Par les praticiens de la CNSD sur proposition de l'UFSBD.

Chaque enfant examiné recevra une lettre d'information comportant les logos CNAMTS et CNSD au nom de ses parents, présentant son état de santé dentaire et donnant des conseils en matière d'hygiène bucco-dentaire. Dans l'éventualité où des soins (à l'exception de l'ODF et de la prothèse) seraient nécessaires, une prise en charge sera également remise par le praticien dépisteur.

Les modalités pratiques de cette prise en charge sont détaillées en phase "Examen de prévention".

♦ **Financement :**

Effectué sur le F.N.P.E.I.S.

La CPAM règle la CNSD locale sur la base de 27,60 F par enfant relevant du Régime Général, sur présentation d'une liste nominative des enfants dépistés avec les noms de l'établissement, de la classe et de la date de la vacation. Cette somme forfaitaire comprend toutes les dépenses d'investissement et de fonctionnement.

② **Enquête épidémiologique :**

Réalisée à l'occasion du dépistage en milieu scolaire.

Elle est prévue dans la période du 10 Septembre au 15 Octobre 1993.

♦ **Fréquence :**

Tri-annuelle

♦ **Cible :**

Seront concernés 1 000 enfants du Régime Général pour chaque tranche d'âge 6, 9 et 12 ans.

♦ **Réalisation :**

Par les praticiens de l' UFSBD.

Pour chacun de ces 3 000 enfants, une fiche épidémiologique est remplie et adressée directement par l'UFSBD au Centre de Médecine Préventive de Vandoeuvre-les-Nancy pour exploitation.

♦ **Financement :**

Effectué sur le FNPEIS.

La CPAM règle à la CNSD locale 45 F par enfant sans qu'elle n'ait à connaître le nom des enfants examinés. Cette somme forfaitaire comprend toutes les dépenses d'investissement et de fonctionnement, y compris le traitement des fiches épidémiologiques.

EXAMEN DE PREVENTION AU CABINET

① l'examen

♦ **Cible :**

Sont concernés :

Tous les enfants âgés de 7, 8, 10 et 11 ans. Le CETELIC édite la liste des enfants correspondant à ces tranches d'âge, selon une fréquence décidée conjointement avec la CPAM, et la CPAM adresse aux parents la prise en charge.

♦ **Réalisation :**

Les praticiens choisis par les parents des enfants concernés.

A l'occasion de cet examen, il est procédé à un contrôle de la denture de l'enfant et des conseils d'éducation sanitaire et éventuellement des applications topiques de fluor leur sont prodigués.

Une fiche épidémiologique, réalisée conjointement par la CNSD et la CNAMTS, est remplie par le praticien pour chaque enfant et adressée au Service Médical de l'Echelon Local. Cette fiche est composée de deux parties :

- . une partie épidémiologique
- . une partie administrative comportant les informations permettant le paiement du praticien.

Après validation de chacune de ces deux parties, le Service Médical adresse :

- . la partie administrative au Service Administratif
- . la fiche épidémiologique au Centre de Médecine Préventive de Vandoeuvre-Nancy selon une fréquence déterminée conjointement.

La lettre clé utilisée est "ExP" et ne peut être employée que pour coter cet examen.

② les soins

♦ **Cible :**

Sont concernés :

- 1/ les enfants du Régime Général ayant reçu une prise en charge à la suite de l'examen de dépistage en milieu scolaire.
- 2/ tous les enfants âgés de 7, 8, 10 et 11 ans. Le CETELIC édite la liste des enfants correspondant à ces tranches d'âge, selon une fréquence décidée

conjointement avec la CPAM, et la CPAM adresse aux parents la prise en charge.

♦ **Réalisation :**

Les praticiens choisis par les parents des enfants concernés.

Les soins consécutifs à cet examen de prévention, ainsi que celui de dépistage en milieu scolaire, sont pris en charge (à l'exception de la prothèse et de l'ODF) quelle que soit leur durée de réalisation, à condition qu'ils soient commencés dans les 3 mois suivants la date de l'examen.

♦ **Financement**

. Examen de prévention :

Effectué sur le FNPEIS en 1/3 payant.

Le montant versé au praticien-traitant pour cet examen et le remplissage de la fiche épidémiologique sont, en Mai 1993, de 100 F. Ce montant est actuellement indexé sur la valeur de la lettre-clé C du risque.

. Soins consécutifs :

Effectués sur le risque en 1/3 payant (remboursement à 75 %), ils sont payés au praticien-traitant en 1/3 payant sur le risque selon des modalités laissées à l'initiative des CPAM et qu'elles détermineront au plan local.

PHASE D'EVALUATION

- L'évaluation de l'enquête épidémiologique réalisée par l'UFSBD en milieu scolaire est confiée au Centre de Médecine Préventive de Vandoeuvre-les-Nancy. Son financement est directement assuré par l'UFSBD.
- L'évaluation de l'examen de prévention à partir des fiches épidémiologiques remplies par les praticiens-traitants dans leur cabinet est également effectuée par le Centre de Médecine Préventive de Vandoeuvre-les-Nancy.

Son financement fait l'objet d'un accord direct entre le Centre et la CNAMTS.

LE MEDECIN CONSEIL NATIONAL

LE DIRECTEUR

DOCTEUR JEAN-MARIE BENECH

GILLES JOHANET

Réalisation d'une action de prévention bucco-dentaire
menée selon deux dispositifs parallèles

Protocole d'accord
entre la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie
et la Confédération Nationale des Syndicats Dentaires

1. OBJET

La Caisse Nationale de l'Assurance Maladie finance, sur le Fonds National de Prévention, d'Education et d'Information Sanitaires, une action de prévention bucco-dentaire dans des régions expérimentatrices désignées par un arrêté programme publié annuellement au Journal Officiel et dont la liste figure en annexe.

Cette action est menée selon deux dispositifs parallèlement mis en oeuvre.

Le but du présent document est de déterminer la participation de la Confédération Nationale des Syndicats Dentaires avec le concours technique de l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire à ces deux dispositifs, désignés dans le présent document, le premier comme "dispositif CNAMTS 1989", le second comme "dispositif CNSD-CNAMTS".

Ce protocole d'accord pourra éventuellement être complété par une annexe départementale, laquelle ne devra pas modifier les termes de l'accord national.

L'action est organisée en quatre volets, une phase d'information sanitaire, une enquête épidémiologique triennale, une phase de dépistage et une phase d'évaluation.

2. PHASE D'INFORMATION SANITAIRE

Une action annuelle sera réalisée, dans le réseau scolaire, en direction des enfants appartenant aux tranches d'âge comprises entre 3 et 13 ans pour les sites du "dispositif CNAMTS 1989" et entre 6 et 12 ans pour les sites du "dispositif CNSD-CNAMTS". A cette occasion, sera distribué du matériel éducatif, sur lequel figureront conjointement les logos des deux acteurs .

Les modalités en seront les suivantes :

2.1. "Dispositif CNAMTS 1989"

L'information sera faite par des praticiens ou des animateurs qu'ils formeront, en fonction d'un programme décidé conjointement avec la caisse primaire d'assurance maladie et relayée par les enseignants en

liaison avec l'inspection d'académie. Cette information fera l'objet d'une convention La Confédération Nationale des Syndicats Dentaires et l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire s'engagent à tout mettre en oeuvre pour obtenir la collaboration des praticiens et concourir au succès de l'action.

2.2. "Dispositif CNSD-CNAMTS"

L'information sera faite par des praticiens, organisée par la CNSD avec le concours technique de l'UFSBD et relayée par les enseignants. Les chirurgiens dentistes organiseront, pour ce faire, des séances de formation.

L'UFSBD fournira le matériel de formation et un stand pliant par région permettant la présentation de l'action. Ces séances de formation seront répétées chaque année. De même, l'UFSBD fournira le matériel éducatif devant être distribué dans les classes.

Les logos des deux acteurs (CNAMTS et CNSD) devront figurer conjointement sur tous les supports.

3. **PHASE DE DEPISTAGE**

3.1. Dépistage en milieu scolaire

3.1.1. Action de dépistage

Celui-ci n'est pas envisagé dans le dispositif "CNAMTS 1989". En revanche, dans le "dispositif CNSD-CNAMTS", il est effectué pour les tranches d'âge 6-9-12 ans. Chaque enfant examiné recevra une lettre d'information au nom de ses parents, présentant son état de santé dentaire et donnant des conseils en matière d'hygiène bucco-dentaire ainsi qu'une incitation aux soins, s'il y a lieu. Ce dépistage sera annuel et pourra, le cas échéant, donner lieu à la délivrance d'une prise en charge pour des soins en cabinet.

3.1.2. Enquête épidémiologique

A l'occasion du dépistage en milieu scolaire, une enquête épidémiologique sera réalisée sur les enfants de 6, 9 et 12 ans. Elle concernera 1 000 enfants par tranche d'âge, soit 3 000 enfants par site. Cette enquête servira de référence de base et de constat d'évolution. Elle sera reconduite tous les trois ans. Une fiche épidémiologique sera remplie pour chacun de ces 3 000 enfants. L'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire collectera l'ensemble de ces fiches et les transmettra au Centre de Médecine Préventive de Vandoeuvre pour exploitation.

Ce même dispositif d'enquête sera appliqué dans les deux types d'expérimentation (sites "CNAMTS 89" et sites "CNSD-CNAMTS". Ces deux enquêtes épidémiologiques devront être conduites avec toute la rigueur scientifique nécessaire.

3.2. Dépistage en cabinet

3.2.1. "Dispositif CNAMTS 1989"

Il sera effectué en cabinet du praticien (libéraux, dispensaires, centres de soins, centres mutualistes) et concernera les enfants de 3, 7, 9 et 13 ans. L'examen de prévention pourra, le cas échéant, être complétée par la pose de scellements sur les premières molaires définitives pour les enfants de 7 et 9 ans. L'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire et la Confédération Nationale des Syndicats Dentaires pourront apporter aux praticiens toutes les informations nécessaires sur ce dispositif, ainsi que la formation et la pratique des scellements.

Pour chaque enfant dépisté, une fiche épidémiologique sera remplie, faisant éventuellement état des scellements pratiqués. Cette fiche sera validée par le contrôle médical de l'échelon local. Sa partie administrative servira de base pour le paiement au praticien. Sa partie épidémiologique sera transmise au Centre de Médecine Préventive de Vandoeuvre pour exploitation.

3.2.2. "Dispositif "CNSD-CNAMTS"

Un examen de prévention est effectué pour les enfants ayant reçu une prise en charge en milieu scolaire et pour ceux qui appartiennent aux autres tranches d'âge (7, 8, 10, 11 ans) après l'envoi d'une prise en charge directement adressée par la caisse. A cette occasion, l'état dentaire de l'enfant sera contrôlé et il recevra des conseils d'éducation sanitaire bucco-dentaire.

Ces examens de prévention seront pratiqués en Tiers Payant, sans ticket modérateur et pris en charge sur le FNPEIS. Les soins consécutifs seront pris en charge, pendant trois mois, en Tiers Payant, sur le risque, selon des modalités de remboursement à déterminer avec la caisse primaire. Les caisses pourront décider la prise en charge du Ticket Modérateur sur leurs fonds sociaux. Ce dispositif permettant de bénéficier du Tiers Payant ne pourra cependant pas intégrer les traitements prothétiques et les traitements d'orthodontie.

Pour chaque enfant consultant, le praticien remplira une fiche "épidémiologique" dont le contenu sera harmonisé, après concertation entre la CNAMTS et la CNSD avec celui des fiches du "dispositif CNAMTS 1989" (hormis pour les scellements). Cette fiche sera validée par le contrôle médical de l'échelon local. Sa partie administrative servira de base pour le paiement au praticien. Sa partie épidémiologique sera transmise au Centre de médecine Préventive de Vandoeuvre pour exploitation.

4. PHASE D'EVALUATION

Elle doit permettre, pour les deux dispositifs, de vérifier la validité d'une campagne de prévention et d'un dépistage précoce, ainsi que de vérifier en permanence la qualité du programme.

4.1. Evaluation de l'examen de prévention en cabinet

L'évaluation permettra l'édition d'un tableau de bord statistique, afin de suivre le déroulement de l'action par site et par classe d'âge, de situer pour les classes d'âge concernées par chaque type d'expérimentation ("CNAMTS 89" 3, 7, 9, 13, "CNSD-CNAMTS" 7, 8, 10, 11), l'état dentaire des enfants à partir de l'indice CAO et d'établir le suivi des enfants ayant consulté au moins deux fois. Les indicateurs nécessaires pour cette évaluation sont le taux de participation par classe d'âge, l'évaluation de l'état dentaire à partir de l'indice CAO, le taux d'enfants nécessitant un suivi, le taux d'enfants ayant bénéficié du suivi et l'estimation triennale de l'indice CAO par cohorte. Cette étude permettra de mesurer l'impact de la prévention pour chaque cohorte et entre les cohortes.

4.2. Enquête épidémiologique en milieu scolaire

Pour les tranches d'âges 6, 9 et 12 ans, un plan épidémiologique sera proposé par l'UFSBD, accepté par la Caisse Nationale et annexé au présent protocole.

La périodicité de trois ans sera retenue avec la contrainte, pour la prévention primaire, de faire porter l'évaluation de l'année n+3 sur des enfants ayant effectivement reçu l'information au cours de l'année n. Cette enquête servira de référence de base. Son coût unitaire sera de 45 F par enfant.

5. DISPOSITIONS FINANCIERES

5.1. "Dispositif CNSD-CNAMTS"

5.1.1. Education sanitaire

Elle sera forfaitairement réalisée pour 1 310 F par établissement d'enseignement secondaire et 2 610 F par établissement d'enseignement primaire.

5.1.2. Dépistage en milieu scolaire

Un montant de 27,60 F par enfant dépisté, relevant du Régime Général, sera versé à l'UFSBD sur présentation du nom des enfants avec mention de la classe et de l'école.

5.1.3. Enquête épidémiologique

L'enquête épidémiologique, dont le protocole est annexé à la présente, est réalisée au coût unitaire de 45,00 F par enfant soit pour les quatre sites 540 000 F tous les 3 ans.

5.1.4. Examen de prévention

Le montant versé au praticien pour l'examen de prévention (lettre clé EXP) et la fiche épidémiologique dûment remplie seront indexés sur la valeur de la consultation du risque (lettre clé C).

5.2. "Dispositif CNAMTS 1989"

5.2.1. Consultation

Le montant versé au praticien pour l'examen de prévention (lettre clé EXP) et la fiche épidémiologique dûment remplie seront indexés sur la valeur de la consultation "chirurgien dentiste" du risque (lettre clé C).

5.2.2. Scellements

Les scellements pratiqués seront remboursés à hauteur de 75 F.

5.2.3. Enquête épidémiologique

Réalisation d'une enquête épidémiologique préalable, à l'école, sur les enfants de 6, 9 et 12 ans, selon les normes UFSBD (accréditées par l'OMS) : 1 000 enfants par tranche d'âge, soit 3 000 enfants par site. Cette enquête servira de référence de base et de constat d'évolution en étant reconduite tous les 3 ans, son coût unitaire sera de 45,00 F par enfant.

6. SUIVI

Un comité de suivi national constitué de trois membres de droit et de trois conseillers techniques pour la Caisse Nationale, de trois membres de droit et de trois conseillers techniques pour l'UFSBD, sera chargé de :

- recueillir et transmettre toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'action dans les deux dispositifs susvisés
- étudier le fonctionnement du système
- proposer les aménagements nécessaires
- effectuer le suivi financier de l'opération et sa réactualisation annuelle
- régler les litiges éventuels
- étudier les modalités de mise en place d'un carnet dentaire.

**Le Directeur
de la Caisse Nationale
de l'Assurance Maladie
des travailleurs salariés**

G. JOHANET

**Le président
de la Confédération Nationale
des Syndicats Dentaires**

J. MONNOT

ANNEXE

Liste des régions expérimentatrices de l'action de prévention bucco-dentaire en 1992.

1) "Dispositif CNAMTS 1989"

SELESTAT
HAGUENAU
STRASBOURG
VANNES

2) "Dispositif CNAMTS-UFSBD"

CHAUMONT
EPINAL
REIMS
TULLE

SITES "CNAMTS 89"**SITES "CNAMTS-CNSD"**

SITES "CNAMTS 89"	SITES "CNAMTS-CNSD"
<p>INFORMATION SANITAIRE</p> <p>Tous enfants scolarisés de 3 à 13 ans Information - réalisée par praticiens - relayée par enseignants</p>	<p>INFORMATION SANITAIRE</p> <p>Tous enfants scolarisés de 6 à 12 ans Information réalisée par praticiens - relayée par enseignants</p> <p>(distribution de matériels éducatifs)</p>
<p>DEPISTAGE EN MILIEU SCOLAIRE</p> <p>Non prévu</p>	<p>DEPISTAGE EN MILIEU SCOLAIRE</p> <p>Enfants de 6 - 9 & 12 ans Information des parents + prise en charge</p>
<p>ENQUETE EPIDEMIOLOGIQUE</p> <p>(1000 enfants de 6 - 9 & 12 ans) par UFSBD en milieu scolaire</p>	<p>ENQUETE EPIDEMIOLOGIQUE</p> <p>(1000 enfants de 6 - 9 & 12 ans) par UFSBD en milieu scolaire</p>
<p>EXAMEN DE PREVENTION Enfants de 3 - 7 - 9 & 13 ans</p> <p>(liste éditée par CETELIC) (Prise en charge adressée par CPAM) Examen de Prévention en TP sur FNPEIS (à 100 %) Scellements (dents 6 ans) en TP sur FNPEIS (à 100 %) Soins sur le risque (à 75 %) > fiche épidémiologique</p>	<p>EXAMEN DE PREVENTION</p> <p>- Enfants suite à dépistage en milieu scolaire - Enfants de 7-8-10 & 11 ans (liste éditée par CETELIC) (prise en charge adressée par CPAM) Examen de prévention en TP sur FNPEIS (à 100 %) Soins en TP sur le risque (à 75 %) > fiche épidémiologique</p>
<p>EVALUATION</p> <p>- tableaux de bord statistiques - mesure de l'impact de la prévention</p>	<p>EVALUATION</p> <p>- tableaux de bord statistiques - mesure de l'impact de la prévention</p>

ENQUETE NATIONALE PREVENTION BUCCO-DENTAIRE
FICHE EPIDEMIOLOGIQUE

PROJET

B	D	2
---	---	---

BILAN

<p align="center">Dent temporaire 1 : cariée 3 : saine 2 : obturée</p>							<p align="center">Dent permanente 4 : non évoluée 6 : absence 8 : saine 5 : cariée 7 : obturée</p>						
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17	16	15	14	13	12	11	21	22	23	24	25	26	27
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
47	46	45	44	43	42	41	31	32	33	34	35	36	37

DIVERS

L'enfant a-t-il déjà bénéficié de conseils d'EDUCATION SANITAIRE à l'ECOLE dans le cadre de la prévention bucco-dentaire ?

1 : Oui	2 : Non	3 : Je ne sais pas	<input type="checkbox"/>
---------	---------	--------------------	--------------------------

L'enfant a-t-il déjà bénéficié d'une fluoration ?

1 : Oui	2 : Non	3 : Je ne sais pas	<input type="checkbox"/>
---------	---------	--------------------	--------------------------

Si oui, sous quelle forme ?

comprimés fluorés dentifrice fluoré sels fluorés

applications topiques de fluor autre

Les soins complémentaires à ce dépistage ont-ils été entrepris ?

1 : Oui	2 : Non	<input type="checkbox"/>
---------	---------	--------------------------

Examen pratiqué le

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

J J M M A A

Cachet et signature du praticien

A renvoyer dans les deux mois au Service médical près de la CPAM de avec la prise en charge

ASSURANCE MALADIE - REGIME GENERAL
LA SECURITE SOCIALE, C'EST AUSSI LA
PREVENTION DE BONNES DENTS POUR
LONGTEMPS

PRISE EN CHARGE VALABLE JUSQU'AU

Concernant l'enfant
(Nom patronymique, prénom et date de naissance)

<input type="text"/>



NUMERO D'IMMATRICULATION DE L'ASSURE(E)